

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mardi 10 mars 2020 à 18 heures 30**, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Bernard GRIMAULT.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Nicolas RAFFESTIN, Mesdames Muriel KUBICKÉ, Rosemay BOURBON, Emily DECLERCK.

Absents excusés : Christine AGENY et Patrick REDOUTÉ

---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17/12/2019
  2. Demande d'aide financière
  3. Renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels de gestion comptable, élections, paye ... et de prestations de services avec SEGILOG
  4. Convention d'assistance technique en matière d'assainissement avec le Département du Cher
  5. Délibération portant démission des conseillers municipaux du CCAS suite à sa dissolution au 31/12/2019
  6. Vote du compte de gestion 2019 – CCAS, commune et assainissement
  7. Vote du compte administratif 2019 – CCAS, commune et assainissement
  8. Questions diverses
- 

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

## **1- Approbation du compte rendu de la séance du 17/12/2019**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

## **2- Demande d'aide financière**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'aide financière reçu du Département du Cher concernant Mme BERTON et M. BELHADJ afin de les aider à régler une facture de régularisation d'eau, d'un montant de 789.09 €, en plus de la mensualisation de 81.12 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 5 voix pour et 2 voix contre d'attribuer une aide exceptionnelle de 50 € à Mme BERTON et M. BELHADJ.

## **3- Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels de gestion comptable, élections, paye ... et de prestations de services avec SEGILOG**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour le bon fonctionnement de la collectivité, il est nécessaire de travailler avec des logiciels gestion financière, de paye, d'emprunts, d'élections, d'état civil ... La commune est sous contrat avec SEGILOG depuis plusieurs années et est satisfaite des logiciels et des prestations.

Le contrat est passé pour 3 ans, au coût annuel de :

- 1467 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels
- 163 € HT pour la maintenance et formation sur les logiciels

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### **4- Convention d'assistance technique en matière d'assainissement avec le Département du Cher**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune doit renouveler sa convention de partenariat avec le Département du Cher, dans le cadre de l'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif, comprenant les visites périodiques de la station d'épuration, la gestion patrimoniale et l'amélioration des systèmes d'assainissement ...

Le tarif de cette assistance technique se décompose comme suit : population de la collectivité x tarif par habitant (0.50 €) x le nombre de jour d'application de la convention (365 jours), soit environ 325 € par an. L'assemblée approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

#### **5- Délibération portant démission des conseillers municipaux membres du CCAS suite à sa dissolution au 31/12/2019**

Monsieur le Maire rappelle que pour faire suite à la délibération n° 2019-10-08 du 18 octobre 2019 portant dissolution du CCAS de Sainte-Montaine, il convient de démissionner les conseillers municipaux élus le 4 avril 2014.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### **6- Vote du compte de gestion 2019 : commune, assainissement et CCAS**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de la commune, de l'assainissement et du CCAS établi par la Trésorerie d'Aubigny et qui sont en concordances avec les résultats de la commune, à savoir :

- Compte de gestion de la commune :

018003  
TRES. AUBIGNY-SUR-NERE



II-1  
Exercice 2019

20700 - SAINTE MONTAINE -

#### **RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	250 499,44	542 816,44	793 315,88
Titres de recettes émis (b)	25 252,67	320 864,99	346 117,66
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	25 252,67	320 864,99	346 117,66
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	250 499,44	542 816,44	793 315,88
Mandats émis (f)	38 392,76	284 151,51	322 544,27
Annulations de mandats (g)		10,02	10,02
Dépenses nettes (h = f - g)	38 392,76	284 141,49	322 534,25
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		36 723,50	23 583,41
(h - d) Déficit	13 140,09		

- Compte de gestion du service public d'assainissement

018003  
TRES. AUBIGNY-SUR-NERE



II-1  
Exercice 2019

**21800 - ASSAINISSEMENT SAINTE MONTAINE -  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	92 948,06	56 638,55	149 586,61
Titres de recettes émis (b)	7 522,77	24 027,83	31 550,60
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	7 522,77	24 027,83	31 550,60
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	92 948,06	56 638,55	149 586,61
Mandats émis (f)	2 838,06	11 951,96	14 790,02
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	2 838,06	11 951,96	14 790,02
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 684,71	12 075,87	16 760,58
(h - d) Déficit			

- Compte de gestion du CCAS

018003  
TRES. AUBIGNY-SUR-NERE



II-1  
Exercice 2019

**20800 - CCAS SAINTE MONTAINE -  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		7 907,08	7 907,08
Titres de recettes émis (b)		1 787,00	1 787,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		1 787,00	1 787,00
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		7 907,08	7 907,08
Mandats émis (f)		1 570,00	1 570,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		1 570,00	1 570,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		217,00	217,00
(h - d) Déficit			

L'assemblée approuve à l'unanimité

## **7- Vote du compte administratif 2019 : commune, assainissement et CCAS**

### **COMMUNE**

Monsieur Jean-Bernard GRIMAULT, Maire de la commune de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2019, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- 1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLES</b>	<b>Dépenses ou déficits d'investissement</b>	<b>Recettes ou excédents d'investissement</b>	<b>Dépenses ou déficits de fonctionnement</b>	<b>Recettes ou excédents de fonctionnement</b>
Résultats reportés N-1		8 160.16 €		255 013.44 €
Opérations de l'exercice	38 392.76 €	25 252.67 €	284 141.49 €	320 864.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 392.76 €</b>	<b>33 412.83 €</b>	<b>284 141.49 €</b>	<b>542 816.44 €</b>
Résultat de l'exercice	13 140.09 €			36 723.50 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>4 979.93 €</b>			<b>291 736.94 €</b>

- 2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2019 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met aux votes les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.  
Pour : 7 Contre : 0

Ont signés le compte administratif 2019 : Mesdames Muriel KUBICKÉ, Marie (Rosemay) BOURBON, Emily DECLERCK, Messieurs Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Nicolas RAFFESTIN.

### **ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jean-Bernard GRIMAULT, Maire de la commune de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2019 du service public d'assainissement, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- 1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLES</b>	<b>Dépenses ou déficits d'investissement</b>	<b>Recettes ou excédents d'investissement</b>	<b>Dépenses ou déficits de fonctionnement</b>	<b>Recettes ou excédents de fonctionnement</b>
Résultats reportés N-1		42 859.51 €		33 000.15 €
Opérations de l'exercice	2 838.06 €	7 522.77 €	11 951.96 €	24 027.83 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 838.06 €</b>	<b>50 382.28 €</b>	<b>11 951.96 €</b>	<b>57 027.98 €</b>
Résultat de l'exercice		4 684.71 €		12 075.87 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>		<b>47 544.22 €</b>		<b>45 076.02 €</b>

- 2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2019 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met aux votes les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.  
Pour : 7 Contre : 0

Ont signés le compte administratif 2019 : Mesdames Muriel KUBICKÉ, Marie (Rosemay) BOURBON, Emily DECLERCK, Messieurs Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Nicolas RAFFESTIN.

### CCAS

Monsieur Jean-Bernard GRIMAULT, Maire de la commune de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2019 du CCAS, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- 1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLES</b>	<b>Dépenses ou déficits d'investissement</b>	<b>Recettes ou excédents d'investissement</b>	<b>Dépenses ou déficits de fonctionnement</b>	<b>Recettes ou excédents de fonctionnement</b>
Résultats reportés N-1				5 927.08 €
Opérations de l'exercice			1 570.00 €	1 787.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 570.00 €</b>	<b>7 714.08 €</b>
Résultat de l'exercice				217.00 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>				<b>6 144.08 €</b>

- 2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2019 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met aux votes les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.  
Pour : 7 Contre : 0

Ont signés le compte administratif 2019 : Mesdames Muriel KUBICKÉ, Marie (Rosemay) BOURBON, Emily DECLERCK, Messieurs Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Nicolas RAFFESTIN.

### 8- Questions diverses

- ⇒ **Préparation des Elections** Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison de l'épidémie du CORONAVIRUS, il y a des aménagements à faire dans la salle de vote pour respecter les distances de sécurité entre chaque personne et mettre à disposition des électeurs de quoi se laver les mains.

⇒ **Demande de Mme Isabelle DOLBEC de vendre des fruits et légumes saisonniers** sur la commune de Sainte-Montaine. Le conseil municipal est d'accord et propose que le futur conseil municipal se charge de la contacter pour définir les modalités d'installation sur la commune une fois par semaine.

---

Monsieur le Maire lève sa dernière séance du conseil municipal à 19 heures 30, après 31 ans au sein du conseil municipal. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur aide tout au long de son mandat et souhaite bonne chance et longue vie à la nouvelle équipe municipale.